



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP OUEST HERAULT
9 AV PIERRE VERDIER CS 10564
34537 BEZIERS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 12 409 193 318
Déclarant 2 (C) : 17 00 886 038 054
Référence de l'avis : 24 34 0129866 12
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

11 RTE DE ROCHELONGUE

34300 AGDE

Numéro FIP : 340 75 40 5972939789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 34035

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP OUEST HERAULT
SAID LITTORAL
2 RUE DE LA CITRINE
CS 30001
34300 AGDE

TIMOSSI ANTOINE
OU TIMOSSI VIRGINIE
11 RTE DE ROCHELONGUE
34300 AGDE

Somme qu'il vous reste à payer

457,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2024 :	114,00 €
25 octobre	2024 :	114,00 €
25 novembre	2024 :	114,00 €
27 décembre	2024 :	115,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1027 8060 990X XXXX XXX0 105

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J12D0193218PAS2A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : 48 504

Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

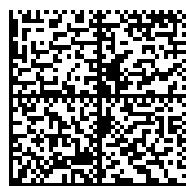
Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 30 12 409 193 318

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : TIMOSSI
Déclarant 2 - Nom de naissance : BEECKMAN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,50
1				

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	22973	23380	
Autres revenus imposables.....	3113		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0	
Total des salaires et assimilés ²	26086	23380	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2609	- 2338	
Salaires, pensions, rentes nets.....	23477	21042	44519
Revenu brut global.....			44519
Revenu imposable.....			44519
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1791
Décote.....			- 634
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1157

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Emploi salarié à domicile.....	1400	1400	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 700

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	457
---	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :	457
---	-----

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

Revenu fiscal de référence ²⁵	48504
--	-------

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....		4428
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	3985

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2022.....	16394	16394	8228
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741	= 12627

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	1,03%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	